



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 21617

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur un problème déjà soulevé à plusieurs reprises auprès de ses prédécesseurs, à savoir la baisse de la TVA sur les disques. En effet, la France est un des pays européens où ce taux est le plus élevé, actuellement à 19,6 %. Alors que la TVA sur les livres a été ramenée au taux réduit de 5,5 % afin de favoriser le développement de la culture par la lecture, il semblerait nécessaire d'étendre également cette mesure à la vente des disques. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière afin de favoriser l'enrichissement culturel par la musique.

Texte de la réponse

Parmi les biens culturels, les disques et les cassettes sonores ne bénéficient pas du taux réduit de la TVA. Le Gouvernement français souhaitait remédier à cette anomalie qui suppose une modification de la sixième directive TVA. Le ministre de la culture et de la communication a pris connaissance de la proposition de directive adoptée le mercredi 16 juillet 2003 par la Commission européenne. Il note avec regret que la proposition de la France relative à l'inscription sur la liste des produits bénéficiant du taux réduit de la TVA du disque et des cassettes enregistrées n'a pas à ce stade été retenue par la Commission. Il appartient désormais au Conseil des ministres des finances de l'Union européenne de décider des suites à donner à la proposition de la Commission. Le Conseil peut, en effet, toujours décider de modifier le texte proposé par la Commission pour ajouter ou pour retirer certains produits. Ce débat reprendra à l'automne prochain. D'ici là, le Gouvernement français continuera à se battre, comme il le fait sans relâche depuis plus d'un an, pour convaincre ses partenaires européens de la nécessité de favoriser la baisse de la TVA sur les disques. Les nombreuses démarches de la France, effectuées à tous les niveaux, ont déjà permis de susciter l'intérêt de nombreux pays : la Belgique, l'Italie, la Grèce, l'Espagne, l'Autriche et le Luxembourg. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a renouvelé auprès de ses collègues européens cette demande forte de la France. Le ministre de la culture et de la communication réunira les professionnels du disque pour évoquer avec eux la situation et leur réitérer la détermination du Gouvernement d'aboutir sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21617

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5313

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6489